Corrigé – Brevet 2025 – français (rédaction) – Nouvelle-Calédonie

La lettre de Bélise à Chrysale, L'art peut-il servir à dénoncer les travers de la société ?

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Sujet d'imagination – La lettre de Bélise à Chrysale *(40 pts)*

1. Analyse de la consigne

- **Type de texte :** une **lettre**. Il faut en respecter la forme : lieu et date, formule d'appel (« Mon frère »), paragraphes, formule de congé, signature du personnage.
- **Énonciatrice et destinataire :** c'est **Bélise**, la sœur de Chrysale, qui écrit à la **1re personne**, au féminin (« je suis persuadée »). Comme dans le texte, où Chrysale dit « C'est à vous que je parle, ma sœur », frère et sœur se **vouvoient**.
- **Type de discours :** un texte **argumentatif**. « Imaginez les arguments qu'elle lui oppose » : Bélise doit **réfuter** les arguments de Chrysale (la femme faite pour le ménage, l'exemple des ancêtres, le « vain savoir », les domestiques qui ne travaillent plus) et en ajouter de nouveaux pour défendre le droit des femmes au savoir. Chaque argument gagne à être illustré par un exemple.
- **Époque et registre :** la scène se passe à Paris, au **XVIIe siècle**. Le registre est soutenu, poli mais ferme ; quelques mots d'époque (« point », « céans », « souffrez que ») et une pointe d'ironie rendent la lettre crédible. Temps : présent d'énonciation, passé composé pour évoquer la dispute, impératif et conditionnel pour les demandes.
- **Hors-sujets à éviter :** une lettre de Philaminte ou de Chrysale, un récit de la dispute sans arguments, des insultes, ou un discours d'aujourd'hui plein d'anachronismes (droit de vote, études à l'université, métiers modernes).

2. Plan / brouillon

- En-tête, formule d'appel ; pourquoi Bélise écrit : Chrysale ne l'a pas laissée répondre.
- L'esprit n'a pas de sexe : les femmes ont reçu la même raison que les hommes.
- La tradition n'est pas une preuve : « nos pères » se sont trompés sur bien des sujets.
- L'argument retourné : pour former l'esprit de ses enfants, une mère doit être instruite.
- Les domestiques : la négligence n'est pas la faute du savoir ; le ciel élève l'âme plus que le « pot ».
- Des femmes qui écrivent et que l'on admire ; demande finale, formule de congé, signature.

3. Rédaction modèle

> De ma chambre, ce lundi matin
>
> Mon frère,
>
> Vous vous étonnerez sans doute de recevoir une lettre d'une sœur qui loge sous votre toit. Mais hier, vous avez parlé si longtemps et si fort que personne n'a pu placer un mot. Puisque vous m'avez fait l'honneur de m'adresser tout votre discours, souffrez que je vous réponde, la plume à la main, avec le calme qu'exige la raison.
>
> Vous affirmez qu'il n'est pas honnête qu'une femme étudie. Je vous demande pourquoi. Le Ciel nous a donné, comme à vous, un esprit capable de comprendre et de juger. Monsieur Descartes, que vous n'avez jamais ouvert, écrit que le bon sens est la chose du monde la mieux partagée : il ne dit point qu'il est réservé aux hommes. Si notre esprit vaut le vôtre, par quelle loi serait-il condamné à distinguer un pourpoint d'un haut-de-chausse, et rien de plus ?

> Vous invoquez ensuite nos pères, qui étaient, dites-vous, des gens fort sensés. Je les respecte, mon frère, mais nos pères croyaient aussi que le Soleil tournait autour de la Terre, et les savants ont montré qu'ils se trompaient. Une idée n'est pas juste parce qu'elle est ancienne. Si chacun avait toujours pensé comme ses aïeux, on n'aurait jamais rien découvert.
>
> Vous voulez que la femme forme l'esprit de ses enfants. J'en suis d'accord ; mais comment une mère ignorante enseignerait-elle à ses filles ce qu'elle ne sait pas ? Pour élever des enfants sages et instruits, il faut une mère qui ait lu, réfléchi et appris à distinguer le vrai du faux. Votre propre argument se retourne contre vous.
>
> Quant à votre rôt brûlé, j'avoue que l'accident est fâcheux. Mais est-ce la faute de la science ou celle d'un valet étourdi ? On peut lire une histoire sans oublier la broche, pourvu qu'on ait un peu d'ordre, et je vous assure qu'une femme en est aussi capable qu'un homme. Vous nous reprochez enfin d'observer Vénus et Saturne plutôt que vos affaires. Contempler le ciel, c'est admirer l'ordre du monde : cela élève l'âme bien au-dessus d'un certain objet dont vous auriez pu, par égard pour votre sœur, vous dispenser de parler.
>
> D'ailleurs, les femmes qui écrivent ne sont pas des monstres. Mademoiselle de Scudéry fait l'admiration de tout Paris avec ses romans, et, il y a plus de deux siècles et demi, Christine de Pizan défendait déjà l'honneur des femmes dans sa *Cité des dames*. Faut-il leur reprocher d'avoir mieux employé leur esprit qu'à compter des aiguilles ?
>
> Je ne vous demande pas de devenir philosophe, mon frère, seulement de nous laisser l'être. Lire ne nous empêchera pas d'aimer notre famille, et une maison où l'on pense n'en est pas moins bien tenue. Réfléchissez, je vous prie, à ces quelques lignes avant de nous accabler de nouveau de vos reproches.
>
> Je demeure, mon frère, votre très humble et très affectionnée sœur,
> Bélise

> 💡 **Astuce.** La meilleure façon de répondre à un adversaire est de **reprendre ses propres arguments** pour les réfuter un par un : relis la tirade de Chrysale, note ses idées au brouillon (ménage, ancêtres, vain savoir, domestiques), puis consacre un paragraphe à chacune. Le correcteur verra tout de suite que ta lettre répond vraiment à Chrysale.

> ⚠ **Piège.** Bélise vit en 1672 : pas de droit de vote, d'université ou de métiers modernes dans sa bouche. Si tu cites des femmes célèbres, choisis-les avant cette date (Christine de Pizan, Mademoiselle de Scudéry) ou reste général (« tant de dames d'esprit »). Signer « Bélise » est permis, puisque c'est le personnage qui écrit : la règle d'anonymat concerne seulement ton propre nom.

Sujet de réflexion – L'art peut-il servir à dénoncer les travers de la société ? *(40 pts)*

1. Analyse de la consigne

- **Question posée :** « Pensez-vous que l'art (littérature, peinture, cinéma…) puisse être utilisé pour dénoncer les travers de la société ? » C'est une question fermée : on peut répondre oui, non, ou de façon nuancée, mais toujours en justifiant.
- **Mots-clés :** « l'art » (la parenthèse invite à varier les exemples : un livre, un tableau, un film au moins) ; « dénoncer » (montrer une injustice ou un défaut pour la faire condamner, ce qui est plus que simplement la représenter) ; « les travers de la société » (ses défauts, ses injustices, ses préjugés : hypocrisie, misère, guerre, inégalités entre hommes et femmes, racisme).
- **Lien avec le texte :** la consigne part de Molière et de la condition féminine ; il est bon de citer *Les Femmes savantes*, sans s'y limiter.
- **Forme :** un développement argumenté et organisé : introduction (amorce, question, annonce du plan), deux ou trois parties en paragraphes avec connecteurs, conclusion. Chaque argument est illustré par un exemple précis (titre, auteur, date, scène).

- **Hors-sujets à éviter :** un devoir sur la seule condition féminine, une liste d'œuvres sans explication de ce qu'elles dénoncent, ou un exposé sur l'art en général qui oublie l'idée de dénonciation.

2. Plan / brouillon

- I. Le rire est une arme pour dénoncer (Molière, La Fontaine, Chaplin).
- II. L'émotion et l'image frappante font réagir (Hugo, Picasso, *Les Figures de l'ombre*).
- III. Des limites (censure, rire sans effet, art de propagande), mais un pouvoir durable d'éveiller les consciences.

3. Rédaction modèle

> Molière affirmait que la comédie devait corriger les hommes en les divertissant. Dans *Les Femmes savantes*, il fait rire à la fois d'un bourgeois qui veut enfermer les femmes dans leur ménage et de femmes qui poussent le goût du savoir jusqu'au ridicule. Peut-on penser, plus largement, que l'art, qu'il s'agisse de littérature, de peinture ou de cinéma, peut servir à dénoncer les travers de la société ? Nous verrons que le rire et l'émotion en font une arme puissante, avant de nous interroger sur ses limites.
>
> Tout d'abord, le rire permet de dénoncer sans ennuyer. Au théâtre, Molière rend Chrysale ridicule en lui faisant passer des étoiles à son pot de chambre : le spectateur rit, puis comprend que ce préjugé contre l'instruction des femmes est absurde. Dans *Tartuffe*, il s'attaque de la même manière à l'hypocrisie des faux dévots. La Fontaine utilise les animaux pour critiquer la justice de son temps : dans « Les Animaux malades de la peste », l'âne est condamné pour une faute légère tandis que les puissants sont excusés, et la morale conclut : « Selon que vous serez puissant ou misérable, / Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. » Au cinéma, dans *Les Temps modernes* (1936), Charlie Chaplin montre Charlot, ouvrier à la chaîne, avalé par les engrenages d'une machine : la scène est drôle, mais elle dénonce un travail qui transforme l'homme en rouage.
>
> Ensuite, l'art dénonce en bouleversant. Dans *Les Misérables* (1862), Victor Hugo raconte comment Fantine, abandonnée de tous, vend ses cheveux puis ses dents pour nourrir sa fille : le lecteur, ému, ne peut plus ignorer la misère. En 1937, Picasso peint *Guernica* après le bombardement de cette ville basque pendant la guerre d'Espagne : les corps déchirés, le cheval qui hurle et la mère qui tient son enfant mort, peints en noir, blanc et gris, crient l'horreur de la guerre. Plus récemment, le film *Les Figures de l'ombre* (2016) montre trois mathématiciennes noires de la NASA dans les années 1960 ; l'une d'elles doit traverser tout le site pour trouver des toilettes réservées aux Noirs. Le spectateur ressent l'injustice de la ségrégation et du sexisme de l'intérieur.
>
> Cependant, ce pouvoir a des limites. Les œuvres qui dérangent sont parfois censurées : *Tartuffe*, joué en 1664, a été interdit et n'a pu être représenté librement qu'en 1669. Le rire peut aussi rester sans effet : on s'amuse de Chrysale, mais trois siècles plus tard, des publicités présentaient encore la cuisine comme le domaine naturel des femmes. Enfin, l'art peut servir la cause inverse : les régimes totalitaires ont utilisé affiches et films de propagande pour répandre leurs préjugés. Pourtant, les grandes œuvres de dénonciation traversent les siècles et continuent d'éveiller les consciences, ce qu'aucun discours officiel ne réussit aussi bien.
>
> En conclusion, l'art peut être un outil efficace pour dénoncer les travers de la société, parce qu'il fait rire ou qu'il émeut, et qu'il touche ainsi un large public. Il ne change pas le monde à lui seul, mais il oblige chacun à regarder ce qu'il préférait ignorer, et c'est souvent le premier pas vers le changement.

💡 **Astuce.** La parenthèse « littérature, peinture, cinéma… » est une indication précieuse : un exemple de chaque art montre au correcteur l'étendue de ta culture. Pour chaque œuvre, donne le titre, l'auteur, si possible la date, un détail précis, et dis clairement **quel travers** elle dénonce.

Conseils pour le jour J

Tu as 1 h 30 : prends 15 minutes pour choisir ton sujet et faire ton brouillon (le plan seulement, ne rédige pas tout au brouillon), 60 minutes pour écrire au propre, et garde 15 minutes pour te relire, en vérifiant les accords et les terminaisons des verbes. Le dictionnaire est autorisé : sers-t'en pour les mots dont tu doutes. Indique clairement en haut de ta copie le sujet choisi.

Pour le sujet d'imagination, relis la tirade de Chrysale avant d'écrire : Bélise doit lui répondre point par point, dans une vraie lettre (date, formule d'appel, formule de congé), en le vouvoyant et sans anachronisme. Pour le sujet de réflexion, ne te limite pas à Molière ni à la condition féminine : la question porte sur tous les travers de la société et sur tous les arts.

Dans les deux cas, vise une copie d'environ deux pages, organisée en paragraphes bien visibles, avec des connecteurs logiques (d'abord, ensuite, cependant, enfin) : c'est la clarté de l'argumentation qui rapporte le plus de points.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).